

NOTICE EXPLICATIVE

Achat d'une case columbarium ou caverne

Dans quel cas faire une demande ?

Il s'agit d'une alvéole achetée au sein d'un des cimetières pour y placer l'urne du défunt. La concession peut-être d'une durée de 15, 30, 50 ans. Il existe deux types de concessions :

- la concession individuelle destinée à la personne pour laquelle elle a été acquise,
- la concession collective destinée aux personnes désignées dans l'acte de concession, qu'elles soient de la famille ou non,
- la concession familiale destinée au concessionnaire et aux membres de sa famille.

Pièces à fournir

- Livret de famille
- Carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile de moins d'1 an
- Paiement par chèque

Comment faire la demande ?

Les usagers doivent se présenter au service administratif des cimetières.

Délai de délivrance

Dans les 4 jours, dès réception de tous les documents.



A quel service s'adresser ?

Service des cimetières
Mairie de Pamiers
Place du Mercadal, BP 70167
09101 Pamiers CEDEX
Tél : 05.61.60.95.75
Fax : 05.61.60.67.34.39
cimetières@ville-pamiers.fr
Lundi au vendredi :
8h30-12h - 13h30-17h

 www.ville-pamiers.fr